Le projet Répit

En 2007, le collège de la Cocof décida de promouvoir des services de répit pour venir en aide aux personnes handicapées de grande dépendance de tous les âges n'ayant pas de solution satisfaisante à leurs besoins et ne trouvant pas de places d'accueil. Par service de répit il faut entendre des formes d'accueil temporaire de courte durée. L'activité « Répit » est en lien avec les travaux de l'Interface Grande Dépendance et est supervisée par le même comité de coordination.

En 2008, les premiers services de Répit bruxellois spécifiquement destinés à une population en grande dépendance furent organisés.

Trois projets furent subsidiés: AP³, SAPHAM et Tof Service. Les conditions pour accéder à ces services étaient d'avoir plus de 18 ans, d'être domicilié à Bruxelles, d'être inscrit (ou en cours d'inscription) auprès du SBFPH (service PHARe) et de répondre aux critères administratifs de la grande dépendance (appartenance à la liste GD). Ces projets furent agréés en 2009 par la Cocof dans le cadre des missions complémentaires des services d'accompagnement et ils se poursuivent aujourd'hui.

En 2009, le comité d'accompagnement Répit organisa un appel à projets qui visait uniquement les Services d'Accompagnement bruxellois pour personnes handicapées et les services en demande d'agrément. L'appel à projets fut lancé par ACSEH asbl (Association des Centres et Services Bruxellois pour Personnes Handicapées).

L'objet de l'appel était :

- 1. L'organisation de loisirs pour personnes en situation de grande dépendance : organisation d'activités régulières ou de séjour.
- 2. L'extra-sitting : l'organisation de garde active individuelle, à domicile ou à l'extérieur.
- 3. Toute initiative originale en rapport avec une offre de répit pour la personne en situation de grande dépendance et sa famille

Trois projets furent retenus : Triangle, AFrAHM et La Vague. Leur évaluation et pérennisation éventuelle sont en cours

Pour l'année 2010, La Coordination Grande Dépendance a suggéré de procéder à un appel à projet pour l'organisation de nouveaux services de Répit. L'asbl ACSEH ayant décliné la poursuite de cette activité, l'asbl Les Briques du GAMP s'est proposée pour prendre le relais et a reçu une subvention pour la période qui va du 15 décembre 2009 au 14 décembre 2010 (arrêté 2009/1517).

La subvention couvre les projets répit, une ou plusieurs recherches-action axées sur la formation des intervenants auprès des personnes en grande dépendance, ainsi que les frais de gestion de ces deux projets distincts (personnel et frais de fonctionnement)

Les besoins en matière de répit parmi les personnes de grande dépendance se concentrant sur

- Le court séjour, aussi bien pendant une période de quelques jours que pendant le w.e.
- Des ateliers de jour organisés en semaine

, l'asbl Les Briques du GAMP coordonne donc en 2010 un appel à projets visant les centres d'accueil de jour, les services d'accompagnement agréés et les associations de parents afin de subsidier

- L'organisation d'activités et de loisirs réguliers pour personnes en situation de grande dépendance en journée ou en séjour.
- Toute initiative originale en rapport avec une offre de répit pour la personne en situation de grande dépendance et pour sa famille.

Quelques remarques:

La contrainte des **transports** reste un obstacle réel à l'accès au service. Beaucoup de familles sont dans l'impossibilité de conduire leur adulte ou enfant handicapé sur les lieux d'un répit, et leur souhait de répit va donc de pair avec celui d'un transport organisé.

Notons que **l'accueil d'urgence** ne rentre pas en compte dans cet appel à projet car il n'est pas considéré, à proprement parler, comme du répit. Il n'en reste pas moins que les besoins en

situation d'urgence (maladie ou décès d'un parent, situation de crise familiale, ...) existent bel et bien et sont régulièrement évoqués par beaucoup de parents, comme en témoignent les associations de parents et notre expérience dans le cadre de l'asbl Les Briques du GAMP.

Ces besoins restent intacts et pour l'heure insatisfaits, seuls les hôpitaux (généralistes ou psychiatriques) pouvant parfois faire face à ces demandes.

La création d'une **« maison de répit »** pouvant fournir des services de répit différenciés, selon les besoins de la population concernée et de leurs familles, est régulièrement évoquée dans les discussions entre acteurs de terrain. Comme en Flandre (ex. De Okkernoot ou Willekom) et en Wallonie (La 2^{ème} Base), le répit et l'accueil temporaire et d'urgence pourraient faire partie d'un service spécifique et différencié à Bruxelles.

Bien que nous pensions qu'il soit indispensable d'effectuer des démarches envers les **services généralistes**, mutuelles ou autres services non spécialisés dans le domaine du handicap, il serait actuellement utopique de penser trouver des offres de répit adaptées à une population lourdement handicapée sans un travail préalable de formation des intervenants. La sensibilisation des ce type de services à la grande dépendance est en cours grâce aux contacts établis par le GAMP. Ces services pourraient participer à une recherche-action.